

PROTOCOLE SANITAIRE – ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

L'épidémie due au coronavirus (COVID 19) nécessite d'adapter les conditions d'accueil des enfants et les conditions de travail des personnels. Le présent protocole sanitaire repose sur la doctrine élaborée par les autorités sanitaires du pays et vise à présenter les prescriptions à mettre en œuvre pour permettre le fonctionnement des écoles et par conséquent des accueils périscolaires et de la restauration.

PRÉALABLE

Il nous faut désormais apprendre à vivre et, pour ce qui nous concerne plus immédiatement, à accueillir les enfants aux temps du Coronavirus. Cela impose d'appliquer rigoureusement les gestes barrières, d'être attentifs à l'apparition de symptômes et plus généralement de repenser nos manières de faire. Et pour autant, nous ne devons pas oublier ce qui est le cœur de notre action : accompagner les parents et accueillir les enfants avec attention et disponibilité, toujours concentrés sur l'interaction avec l'enfant pour parler, échanger, accompagner.

ROLE DES PARENTS

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans l'efficacité des mesures de sécurité individuelles et collectives qui doivent être appliquées pour faire face à la progression de l'épidémie de Covid-19. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'enfant ou dans la famille de l'enfant. **Les parents sont notamment invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école ou l'accueil périscolaire.** En cas de symptômes ou de fièvre (38°C et plus), l'enfant ne pourra être accueilli. Les personnels des services périscolaires procéderont de la même manière.

LA DISTANCIATION PHYSIQUE

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Le protocole sanitaire d'août préconise : dans les espaces clos, la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Cette règle concerne tous les espaces clos : salles de classe, salle d'activités, bibliothèques, cantines,... Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves, notamment dans les espaces de restauration.

Dans les espaces extérieurs, comme les cours de récréation, la distanciation physique ne s'applique pas.

APPLIQUER LES GESTES BARRIÈRES

Les gestes barrières rappelés dans le protocole doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.



LE LAVAGE DES MAINS

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux, si possible avec une serviette en papier jetable, sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

Le lavage sera réalisé, à minima :

- à l'arrivée,
- avant et après chaque repas,
- avant d'aller aux toilettes et après y être allé,
- après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué,
- autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés,
- le soir avant de rentrer chez soi.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distanciation physique.

LE PORT DU MASQUE

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Par arrêté préfectoral, à compter du 31 août 2020, le port du masque est rendu obligatoire ente 7h00 et 22h00, dans un rayon de 30 mètres des entrées et sorties des crèches et des établissements scolaires.

Pour les enfants scolarisés en maternelle, celui-ci est proscrit.

Pour les enfants scolarisés en élémentaire, celui-ci n'étant obligatoire que pour les enfants de plus de 11 ans (à partir de la classe de sixième), il n'est donc pas recommandé.

Cependant, des masques sont à disposition pour les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école.

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

FONCTIONNEMENT DES SERVICES

Accueil des familles

Au moment de l'accueil et de la récupération des enfants, un seul adulte par enfant est autorisé à pénétrer dans la salle d'activités, à hauteur des marches. Le port du masque est obligatoire pour les adultes des familles dans les locaux de la garderie. Les mains doivent être désinfectées devant la salle. Merci de prévoir votre flacon de gel hydroalcoolique.

Accueil matin et soir

de 7h15 à 8h50 (fermeture des portes à 8h30) et de 16h45 à 18h00

Les enfants sont pris en charge par le personnel de garderie. Chaque enfant doit se laver les mains à l'eau et au savon dès son arrivée.

Les enfants se laveront les mains en rentrant à la maison.

Accueil du mercredi

Il fonctionne aux horaires habituels, selon le protocole sanitaire du centre de loisirs.

Restaurant scolaire

de 12h00 à 13h45

Les enfants des 2 écoles sont récupérés par le personnel municipal et conduits à la cantine. Chaque enfant devra se laver les mains. Lavage des mains après le repas.

Attention : cette année, les tout-petits regagneront le dortoir dès 13h15.

Nettoyage et désinfection des locaux

Les sols des bâtiments seront nettoyés au minimum une fois par jour.

Les surfaces et points de contact (poignées de porte, interrupteurs..) seront désinfectés au minimum une fois par jour.

Cantine : deux services seront proposés aux enfants de l'élémentaire. Le mobilier sera désinfecté après chaque service.

Les locaux seront aérés au minimum trois fois par jour : le matin, le midi et le soir.

Mesures de précaution

En cas de survenue de symptômes évocateurs chez un enfant (toux, éternuement, essoufflement, sensation de fièvre, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs), avec ou sans fièvre, les mesures de précaution suivantes seront mises en œuvre :

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque dans une pièce dédiée permettant la surveillance de l'élève dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. L'enfant sera isolé dans le local de l'espace jeunesse, sous la surveillance d'un agent.
- Respect impératif des mesures barrières.
- Prise de la température avec un thermomètre sans contact.
- Appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les mesures barrières. En cas de non réponse de la famille, il sera fait appel au centre 15.
- Nettoyage, dans le cadre du protocole habituel, des locaux et des objets touchés par l'enfant dans les 48 heures précédentes.
- Poursuite stricte des mesures barrières.

Nous vous rappelons que l'ensemble de ces mesures concernent les temps d'accueil périscolaires (garderie, cantine). Concernant le temps scolaire, nous vous invitons à prendre connaissance du protocole sanitaire qui sera déployé par les directeurs d'écoles.

Nous mettons tout en œuvre pour accueillir vos enfants dans un climat serein et sécurisé.

Bonne rentrée à tous